



Dernière minute : changement de rémunération variable

Suite à la réception du mail de la DRH nous informant d'un changement dans le calcul de la **part variable des rémunérations des permanents au**

01/07/2021 nous vous précisons que ce changement fera l'objet d'un avenant de rémunération que vous êtes libres de signer ou non.

Aucune signature ne peut vous être imposée.

Adecco traverse une bien trouble période,

la couverture presse n'est pas pour rassurer lorsque l'on constate le nombre « d'affaires » en cours.

Et l'absence de réaction ou de réponse de l'entreprise ne fait qu'empirer ce sentiment. Beaucoup d'entre vous s'en inquiètent et nous en font part. Les élus Adecco Unsa sont là pour vous aider et vous accompagner. Aidez-nous à vous aider : **faites le choix de vous syndiquer et de nous rejoindre** pour faire front ensemble et défendre les droits des salariés. Vous syndiquer c'est aussi donner de la force aux salariés et obliger l'entreprise à respecter vos remontées terrain. C'est aussi vous protéger et protéger votre emploi : ne pas finir en cas de difficultés comme tant de nos collègues ces derniers mois, avec comme seul choix un départ négocié par vraiment choisi.



Respect des consignes sanitaires

Vous ne devez pas vous sentir en danger au travail.

Salariés permanents : vos directeurs de site sont responsables pénalement de votre sécurité. C'est à eux de respecter et de faire respecter nos différents protocoles. Il ne s'agit pas de stigmatiser ses collègues mais d'appliquer un

protocole sanitaire qui comporte des contraintes pour tous pour assurer notre sécurité les uns les autres et pouvoir continuer notre activité. **Il en est de même lors de vos visites commerciales.**

Salariés intérimaires, il en est de même pour vous. Vous ne pouvez pas vous retrouver en position de devoir choisir entre votre santé et votre travail. Si votre entreprise utilisatrice ne respecte pas les consignes sanitaires votre agence Adecco doit agir, sensibiliser nos clients pour assurer votre sécurité sanitaire comme ils le font pour votre sécurité physique. Là aussi le directeur de votre agence est responsable des conditions dans lesquelles vous êtes délégués.

Chaque cas doit être remonté, traité et solutionné, à vos élus si votre hiérarchie ne vous semble pas concernée, afin qu'ils cessent immédiatement.

Ces situations ne doivent pas se produire chez Adecco !



Sandrine **POULAIN DSC 07 87 54 72 74**



DS Est/Sud : Cécile **SERRANO 06 28 76 06 63**



Élu CSE Ouest : Pierre **RIHET 06 13 24 92 49**



DS IDF : Françoise **CROIZET 06 62 07 48 94**



Élue CSE Nord : Véronique **HEDADA 06 24 02 65 89**



unsa.adecco@gmail.com



Unsa Adecco



@Unsaadecco



Unsa Adecco